

Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°9 • JANVIER - MARS 2021



Bowling Club de Menneville

[Vie associative > Page 9](#)



Travaux du Multi Accueil

[Actualités > Page 7](#)



p. 2 à 8

Actualités

- > Bienvenue
- > Voeux du maire
- > Manifestations de Noël
- > Cérémonies commémoratives
- > Travaux communaux

p. 8 et 9

- Vie associative
- > Bowling club de Menneville

p. 10 à 12

Culture - Loisirs

p. 13 à 15

- Vie pratique
- > Eco-citoyenneté
- > Déchets masques jetés

p. 16 à 23

- Conseil municipal
- > Réunion du 28 octobre 2020
- > Réunion du 26 novembre 2020

PROCHAINE PARUTION : AVRIL 2021

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : TIMMERMAN Philippe
Comité de rédaction : BETTANGA-BARON Laure,
BOUCQ Aurélien, COCHOIS Laëtitia, DELVAL Coralie,
FENAUX Christine, FRACHOU Ludivine, WEHR Alain
Responsable de rédaction
et mise en page : WEHR Alain
Impression : www.onlineprinters.fr
Tirage : 1 500 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2021 - ISSN n°2725-0180

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité indiquée entre parenthèses • Page 1 : Alain Wehr (1), Colette Champagne (1), Champagne-Picarde (1) - Page 2 : Crèche Bellevue (2), Alain Wehr (1) - Page 3 : Alain Wehr (1) - Page 4 : Alain Wehr (2), Jean-Marc Legouellec (1), Coralie Delval (1) - Page 5 : Alain Wehr (2), Laëtitia Cochois (1), Christine fenaux (1) - Page 6 : Alain Wehr (3) - Page 7 : Alain Wehr (1), Champagne Picarde (3) - Page 8 : Jacques Liégey (2) - Page 09 : Colette Champagne (3) - Page 10 : Pixabay (2), Alain Wehr (1) - Page 11 : Unepinceedecuisine (1), inconnu (1) - Page 13 : Pixabay (2) .

BIENVENUE!

Micro crèche Bellevue

13, rue de Bellevue
Guignicourt
02190 Villeneuve-sur-Aisne
Tél.: 06 69 10 77 47
microcrechebellevue@gmail.com



La micro crèche Bellevue, située dans le nouveau quartier du même nom, a ouvert ses portes fin juin.

Une équipe qualifiée, composée de 3 auxiliaires de puériculture et d'une référente technique, accueille, du lundi au vendredi et de 7h à 19h, 10 enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Bienvenue à Mme Orlane Hovart et à son équipe !



Solidarité Covid

Merci à tous ceux, déclarés ou anonymes, qui aident les personnes les plus vulnérables à affronter cette crise sanitaire. En se mettant au service des autres, ils permettent d'assurer la continuité de la vie quotidienne, notamment dans ce qu'elle a de plus nécessaire.

A tous ceux-là va notre reconnaissance, dans un esprit de solidarité.

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles et les responsables d'associations qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin.

Mes chers concitoyens,

Nous pouvions penser que les catastrophes climatiques nombreuses et de plus en plus violentes ou que les attentats étaient les pires menaces que nous courrions dans notre pays. En cette fin d'année 2020, nous savons qu'il n'en est rien. Un virus, à peine connu il y a un an, a, depuis, plongé notre monde dans l'une de ses pires crises sanitaires, économiques et sociales. Après presque cinq mois de confinement et un an de circulation du virus, le bilan est très lourd : plus de soixante mille décès dans notre pays, des milliers d'entreprises et de commerces à l'arrêt, des milliers de familles déstabilisées par la perte d'activité et de revenus, la vie sociale mise entre parenthèses, des professions épuisées par le surcroît de travail, notamment dans le domaine de la santé, une multiplication des problèmes psychologiques liés au caractère anxiogène de la situation. Et la liste pourrait certainement être prolongée. Notre village n'est pas épargné avec des décès, des malades, des commerces fermés, des citoyens touchés économiquement, une activité sociale et associative réduite à sa plus simple expression. J'espère de tout cœur que nous puissions sortir de cette crise rapidement, notamment avec la perspective de l'arrivée prochaine des vaccins. Et je tiens à remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, professionnels de santé, professionnels en contact avec du public, bénévoles, ont poursuivi leur action pour apporter soins, médicaments, nourriture, services et réconfort au plus grand nombre.

Nous devons, malgré tout, aller de l'avant. Cette situation de crise ne peut pas durer éternellement et la vie va reprendre son cours, avec probablement quelques leçons retenues et quelques adaptations. Chacun, dans son rôle, retrouvera ses responsabilités et ses missions. En ce qui concerne la municipalité, pour cette première année de mandat, le vivre ensemble a été mis quelque peu de côté, faute de pouvoir organiser les réunions souhaitées et les manifestations envisagées. Nous avons travaillé davantage à préparer l'avenir. Des projets d'équipements majeurs pour notre commune en sont à des stades d'avancement différents.

La maison de santé est, sans aucun doute, la plus proche de son achèvement. Les travaux devraient, sauf imprévu, se terminer vers la fin du mois de mars ou le début du mois d'avril.

Elle pourra accueillir cinq médecins, deux cabinets d'infirmiers, un kinésithérapeute, un ostéopathe, une sage-femme et des vacataires d'autres disciplines.

De conception moderne, spacieuse, j'espère qu'elle donnera satisfaction aux professionnels de santé ainsi qu'à leurs patients. Je souhaite également qu'elle contribue à la consolidation du tissu médical local et qu'elle permette même d'enrichir l'offre de soins pour l'intérêt de tous.

Au niveau routier, la rénovation de la rue de La Libération, entre le pont SNCF et la place de la mairie, a débuté. Plusieurs objectifs sont visés : sécuriser la circulation et le stationnement, enfouir les réseaux électriques, refaire les réseaux d'eau potable et d'assainissement, embellir l'ensemble. Ces travaux devraient s'étendre sur 2021 et 2022. A la sortie de Guignicourt en direction de Menneville, la construction d'un giratoire débutera courant mars pour une durée d'environ deux à trois mois. Il permettra d'accéder à cette nouvelle partie de l'écoquartier qui inclura notamment la maison de santé, la zone commerciale et des logements.

Enfin, la réhabilitation de l'Ecole Mortimer en tiers-lieu aura bientôt trouvé son maître d'œuvre. Un concours d'architectes est actuellement en cours. Après avoir analysé soixante et une réponses, nous avons sélectionné quatre cabinets d'architecture qui doivent nous remettre leur esquisse pour fin février. Parmi ces quatre, un seul sera retenu. Il aura la lourde tâche de dessiner cet endroit dont la vocation n'est pas moins que d'être le futur moteur de la vie sociale au centre de notre village. Les travaux se dérouleront sur deux années pour se terminer en 2023.

Plus que jamais, et bien que nous soyons dans une période de fête, je vous appelle à la plus grande prudence : ce virus est dangereux, il est même mortel. Gardons la plus grande vigilance pour les semaines et les mois à venir, jusqu'à ce qu'un vaccin nous libère de ce péril. Gardons confiance et optimisme en l'avenir.

J'espère que 2021 nous apportera à tous la réussite dans nos projets. C'est avec la plus grande sincérité que les employés communaux, les membres du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, à tous, une bonne et heureuse année 2021.

Philippe Timmerman



Visite du Père Noël en calèche

Le samedi 12 décembre, pour le plus grand plaisir des petits et des grands, c'est dans une magnifique calèche, tirée par le cheval de Monsieur Serent de Marlemont, que le Père Noël est venu à la rencontre de 92 enfants inscrits par le biais du coupon remis par le MIL. L'homme à la barbe blanche et au bonnet rouge a pris le temps avec chaque enfant, devant leur maison, pour échanger sur leurs listes de cadeaux. Les enfants émerveillés ont pu se faire photographier avec le Père Noël et ont eu quelques chocolats. De quoi faire patienter jusqu'au jour de l'ouverture des cadeaux.



Le dimanche 20 décembre, le Père Noël et ses lutins revenaient à Guignicourt pour parcourir les rues du village, dans la calèche, joliment décorée et conduite par M. Gérard Dupont. Nombreux étaient les enfants et les parents qui attendaient le passage du Père Noël. Certains ont pu prendre des photos avec le Père Noël qui s'est prêté au jeu avec bienveillance.



Le Père Noël à l'école maternelle

Le jeudi 17 décembre, le Père Noël est venu rendre visite aux 5 classes de maternelle de l'école Paul Fort. C'est avec une immense joie et des étoiles plein les yeux que les enfants ont accueilli le vieil homme à la barbe blanche venu, d'après lui, en hélicoptère car ses rennes sont en préparation.

Il est venu avec sa hotte chargée de présents pour les classes. Les enfants ont échangé avec le Père Noël au sujet de leurs listes personnelles qu'ils ont envoyées et l'ont remercié de son passage. Il a déjà pris rendez-vous



pour l'année prochaine. Cette rencontre fut suivie d'un goûter organisé dans chaque classe. Au lendemain de cette visite, les enfants ont assisté, dans l'école, au spectacle intitulé « Drôle de Noël chez Myrtille ». De quoi faire des heureux en cette période compliquée.

Vente des sapins de Noël

Pour sa deuxième édition, la vente de sapins, organisée au sein de l'école maternelle, a connu un vrai succès. Les 100 ventes réalisées permettront l'achat d'une vingtaine de tricycles en tout genre pour le plaisir des enfants, dès ce début d'année.

Comme l'an passé, les organisateurs ont pris plaisir à accueillir parents et enfants pour le retrait de la marchandise. Ils imaginent déjà la vente de décembre 2021, qui sera ouverte à l'ensemble des habitants, à l'image de cette année.

Un grand merci aux parents et enseignants qui ont participé au transport de toute la livraison. Rendez-vous en novembre prochain pour la 3ème édition!



Distribution de friandises par le Syndicat d'initiative

Faute d'avoir pu organiser son traditionnel spectacle de fin d'année, le Syndicat d'Initiative de Guignicourt a fait distribuer, par l'intermédiaire des écoles, un paquet de friandises à chaque enfant scolarisé. Environ 350 enfants des communes de Villeneuve-sur-Aisne, Prouvais et Proviseux ont ainsi bénéficié d'un premier cadeau en attendant ceux présents sous les sapins.



Colis de Noël à Menneville

Le week-end du 19-20 décembre 2020, le CCAS a distribué aux seniors de MENNEVILLE un joli colis festif, composé de douceurs salées et sucrées.

Malgré le contexte sanitaire de cette année, l'accueil de nos aînés a été, comme toujours, très chaleureux.



Les décorations de Menneville

Des décorations de Noël ont pris place un peu partout dans le village. Au pied du sapin situé sur la place de la mairie, l'association Menneville Détente a installé de superbes décorations pour le plaisir des petits et grands. Sapins, nounours, bougies et Pères Noël, ornent les rues. Toutes ces décorations, réalisées par 4 bénévoles de l'association sont confectionnées avec des éléments de récupération : bois, palette et même peinture. Elles sont venues apporter gaieté et chaleur.



Concours de dessins

Notre concours a réuni 105 participants. Félicitations à tous les enfants et adolescents qui ont participé. Bravo à tous pour leurs beaux dessins!

Le choix du jury a été très difficile.

Les gagnants dans la catégorie 3-6 ans sont :

1. Jade (4 ans) 2. Eline (6 ans) 3. Ethan (5 ans)

Les gagnants dans la catégorie 7-15 ans sont :

1. Camille (11 ans) 2. Marceau (8 ans) 3. Léana (8 ans)

Ils ont reçu en récompense une carte cadeau et un sachet de bonbons. Tous les participants au concours ont été invités à venir récupérer une petite surprise à la boulangerie 'le grain de blé', de Villeneuve-sur-Aisne.



Cérémonies commémoratives

Le 11 novembre à Guignicourt

La cérémonie de ce 11 novembre 2020 s'est déroulée sans public, suite à l'application des mesures sanitaires. En présence des présidents des associations d'anciens combattants, des médaillés militaires, de l'adjudant-chef Leclercq, commandant la brigade de gendarmerie de Villeneuve-sur-Aisne et de quelques élus, Monsieur le Maire prononçait le discours de la ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

Les gerbes étaient déposées au pied du monument aux Morts puis il était procédé à l'appel des noms des anciens morts au champ d'honneur ou morts pour la France.

Chaque moment étant ponctué par la musique jouée par un tambour et un clairon de l'Harmonie Municipale.



Le 05 décembre à Menneville

C'est une cérémonie particulière qui s'est déroulée, le 05 décembre à Menneville, dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Sans public, mais en présence des présidents des associations d'anciens combattants, des médaillés militaires et de quelques élus, Monsieur le Maire délégué de Menneville prononçait le discours de la ministre déléguée chargée de la Mémoire.

Après le dépôt des gerbes au pied du monument aux Morts, il était procédé à l'appel des noms des anciens Mennevillois morts au champ d'honneur ou morts pour la France.



Solidarité

Le week-end des 28 et 29 novembre, l'association Le Panier Solidaire de Guignicourt participait à la collecte nationale de la banque alimentaire.

Le 19 décembre, la délégation locale du Secours Catholique organisait sa traditionnelle vente de bougies de Noël.

Ces deux associations œuvrent quotidiennement pour apporter une aide aux personnes se trouvant dans une situation sociale précaire.

Merci à l'ensemble de ces bénévoles qui se mobilisent au profit des plus démunis.



L'équipe de la délégation guignicourtoise du Secours Catholique

Maison de Santé

Les travaux de la future Maison de Santé se poursuivent. Le bâtiment est clos et couvert d'un toit végétalisé.

La réalisation des espaces extérieurs (Parking, parterres végétalisés) est en cours de finition.

Les travaux ayant pris du retard sur le planning initial suite à la mise en place des mesures sanitaires, la Maison de Santé devrait ouvrir ses portes en avril 2021.

Un dossier complet vous sera présenté dans le prochain numéro de Au fil de l'Aisne.

Conjointement aux travaux de la Maison de santé, est réalisée la rue d'accès au bâtiment et à la future zone d'habitation.

Cette rue sera baptisée 'Rue du Point du Jour', ancien nom de la rue de Verdun.



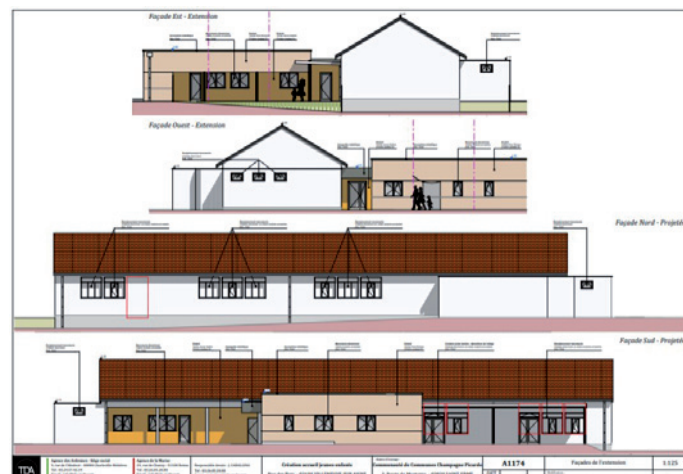
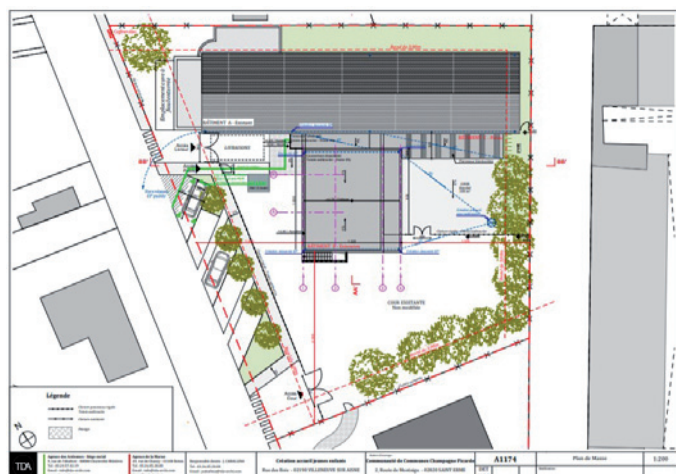
Multi Accueil

Les travaux du Multi Accueil (Nouvelle crèche) ont débuté, début décembre, rue des Bois. Maître d'ouvrage, la Communauté de Communes de la Champagne-Picarde entreprend la transformation de l'ancienne école pour y installer la future crèche.

Une extension sera réalisée pour augmenter la capacité d'accueil des enfants.

Ainsi, 30 enfants seront accueillis, dès l'ouverture prévue à la fin de l'année 2021, dans le plus grand confort et avec les fonctionnalités les plus adaptées.

L'actuel Trotti'nous reste à la disposition de la communauté de communes de la Champagne-Picarde et devrait être transformé en RAM (Relais Assistantes Maternelles)



Rénovation

Le personnel technique communal oeuvre tout au long de l'année pour rénover ou fabriquer le matériel nécessaire à l'activité communale : Grilles, bancs, décorations,

Parfois, cette tâche s'apparente à de l'artisanat d'art.

Ainsi ont-ils rénové l'ancien semoir à engrais installé sur le rond-point de la gendarmerie.

C'est aussi le cas pour la rénovation de cette ancienne pompe à bras utilisée dans la lutte contre les incendies et datant du début du siècle dernier.

Entièrement nettoyée et décapée de sa peinture verte, l'ensemble laisse voir une magnifique cuve en cuivre

Elle a été cédée à Villeneuve-sur-Aisne par la commune de Lor et particulièrement par M. Feron, son maire, que nous remercions chaleureusement.

Elle sera installée à l'entrée de la future caserne de pompiers qui sera bientôt construite route de Juvincourt.

Merci au personnel des services techniques qui, par leur professionnalisme et leur technicité, participe à la sauvegarde de notre patrimoine industriel et culturel.



La pompe dans son état initial



La pompe après rénovation

Demande de subvention des associations

Comme les années précédentes, les associations sont invitées à se rendre en mairie ou sur le site web villeneuve-sur-aisne.fr pour se procurer l'imprimé de demande de subvention communale. Les demandes accompagnées des pièces justificatives devront être retournées en mairie ou adressées à accueil@villeneuve-sur-aisne.fr au plus tard le **vendredi 21 février 2021 à 16 h 30**.

A l'écoute des Associations

Panier Solidaire

L'association 'Panier Solidaire', située 2 rue des écoles, reste à la disposition de toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Ses responsables reçoivent, sur rendez-vous, les vendredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 14h à 16h.

Tél. : 03 23 20 39 89, aux mêmes heures.

Elle recherche aussi des bénévoles sérieux, motivés et qui peuvent s'engager.

Club de GYM de Guignicourt

L'association espère pouvoir reprendre les cours à partir du 20 janvier 2021. Ils ont hâte de retrouver tous les adhérents.

En K'Danse

Les cours de danse adultes devraient reprendre le jeudi 21 janvier 2021 aux heures habituelles.

Comme tous les ans, une grille de cases sera en vente à l'occasion de la Saint-Valentin avec des lots à la clé.

Cette tombola a pour but d'aider l'association à louer de beaux costumes pour ses élèves lors du prochain gala de juin.

□ □

Important !

[illegible]

Toutes les manifestations annoncées sont susceptibles d'être annulées ou reportées en application des règles sanitaires à la date de réalisation.

Il y a 46 ans naissait le Bowling Club de Menneville*

Alors que la fête prévue par le MIL pour fêter ses 30 ans a dû être reportée pour cause de situation sanitaire, nous vous proposons un coup d'œil dans le rétroviseur... pour retrouver son ancêtre : le BCM (Bowling Club de Menneville).

Né en 1974, cette association se proposait d'animer le village dans la convivialité, toutes générations confondues. Après la mise en place de concours de boules à Menneville, l'association se fédérait en société de boules avec les clubs d'Avaux-le-Château, Prouvais et Bertrécourt.

Tous les dimanches ou presque, pendant la belle saison, les concours de boules permettaient aux habitants de ces villages de se retrouver en doublettes ou triplettes pour des parties acharnées....



Premier concours de pétanque organisé à Menneville le 15 août 1974



Les 4 triplettes mennevilloises gagnantes du concours organisé le 14 septembre 1980 par la Boule Amicale d'Avaux

En 1985, le BCM mettait en place les premiers « jeux inter-villages » avec la participation de jeunes de moins de 15 ans, des villages de Condé-sur Suippes, Evergnicourt, Neufchâtel-sur-Aisne, Orainville et Menneville.

Peut-être vous reconnaitrez-vous sur ces photos !



Les jeunes de Menneville vainqueurs des 2èmes jeux inter villages organisés par Neufchâtel le 29 juin 1986

* Faute de frappe ? Clin d'œil aux anglicismes ? Non, seulement une facétie de son Président, Monsieur Camille LEGROS.

PAROLES D'HIVER

La dernière pomme

Vais-je tomber, ne pas tomber ?
Se disait la dernière pomme.
J'ai résisté aux vents d'automne,
Aux pluies, aux premières gelées :

Il ne faut pas que j'abandonne
Mon fidèle ami, le verdier.
Vais-je tomber, ne pas tomber ?
Il y va de mon cœur de pomme.

Je suis d'or rouge et de miel jaune
Comme une lune à son lever
Et j'éclaire tout le pommier.
Non, non, verdier, je me cramponne,
J'attendrai l'hiver pour tomber.

Maurice Carême

Calme intérieur

Tout est calme
Pendant l'hiver
Au soir quand la lampe s'allume
À travers la fenêtre où on la voit courir
Sur le tapis des mains qui dansent
Une ombre au plafond se balance
On parle plus bas pour finir
Au jardin les arbres sont morts
Le feu brille
Et quelqu'un s'endort
Des lumières contre le mur.
Sur la terre une feuille glisse
La nuit c'est le nouveau décor
Des drames sans témoin qui se
passent dehors.

Pierre Reverdy



La neige papillonne

La blanche neige papillonne
Et fleurit les branches de houx.
Elle se joue et tourbillonne
En nous frôlant tout doux, tout doux.

La blanche neige papillonne
Et, voletant sur les toits roux,
Vient mettre une coiffe mignonne
Aux vieilles maisons de chez nous.

Hermin Dubus «Le Livre de la Joie»



Bonjour monsieur l'Hiver

Hé ! bonjour monsieur l'Hiver !
Ça faisait longtemps...
Bienvenue sur notre terre,
Magicien tout blanc.

Les montagnes t'espéraient ;
Les sapins pleuraient ;
Les marmottes s'indignaient ;
Reviendra-t-il jamais ?

Mes patins s'ennuyaient ;
Mes petits skis aussi ;
On était tous inquiets ;
Reviendra-t-il jamais ?

Hé ! bonjour monsieur l'Hiver !
Ça faisait longtemps...
Bienvenue sur notre terre,
Magicien tout blanc.

Patrick Bousquet

L'hiver s'installe avec ses températures froides. Nous sommes plus enclin à nous blottir dans le cocon familial. Pour se réchauffer et lutter contre le mauvais temps, on se met à table autour d'un plat convivial et réconfortant. Nous vous proposons deux recettes faciles à réaliser et qui, par leur gourmandise, vous permettront de partager des moments uniques avec vos proches. Bon appétit !

Soufflé aux poireaux et Gorgonzola

Ingrédients pour 4 personnes :

2 blancs de poireaux
15 g de beurre (+ 1 noisette pour les ramequins)
15 g de farine
20 cl de lait
100 g de gorgonzola
2 œufs (blancs et jaunes séparés)
Sel et poivre

Préparation 15 min
Cuisson 25 min

Préchauffez le four th.7 (210°C).

Détaillez le gorgonzola en petits dés.

Faites fondre le beurre dans une casserole et ajoutez la farine en une seule fois.

Avec la cuillère en bois, mélangez et laissez cuire ce mélange environ 1 minute. Versez le lait progressivement en tournant toujours et faites cuire jusqu'à l'épaississement de la béchamel. Coupez le feu et ajoutez les dés de gorgonzola pour qu'ils fondent dans la sauce, ajoutez les poireaux. Laissez refroidir un peu l'appareil avant de mettre les jaunes d'œufs, mélangez, salez et poivrez généreusement.

Au batteur, montez les blancs en neige très fermes et incorporez-les petit à petit.

Beurrez les ramequins, remplissez aux $\frac{3}{4}$ et enfournez.

Au bout de 20 min, baissez la température du four th.6 (180°C) et terminez la cuisson.



Les beignets de Carnaval :



Pour 6 personnes :

500 gr de farine
100 gr de beurre mou
5 œufs
80 gr de sucre en poudre
0.5 sachet de levure Chimique
1 pincée de Sel
Huile de friture
Sucre glace

1. Mélangez la farine, la levure, le sucre, le sel et le beurre dans un saladier. Ajoutez les œufs préalablement battus et pétrissez la pâte pour obtenir une pâte homogène. Formez une boule, couvrez avec un torchon et laissez reposer 1 h.

2. Étalez la pâte sur un demi-centimètre d'épaisseur environ. Découpez-la en forme de losanges et réalisez une incision au centre des losanges. Retournez un coin de pâte dans le trou formé.

3. Faites chauffer l'huile de friture et plongez-y chaque bugne lorsqu'elle est chaude. Dès que les bugnes remontent à la surface, retournez-les à la fourchette. Quand elles sont dorées, égouttez-les à l'aide d'une écumoire et déposez-les sur une assiette recouverte de papier absorbant.

4. Laissez refroidir et saupoudrez de sucre glace avant de déguster

Jeux de Mémoire

Un peu de calcul :

Pouvez-vous, en utilisant à chaque fois les 4 chiffres proposés, réaliser les opérations permettant d'obtenir un total de 28 (vous pouvez additionner, diviser, multiplier ou encore soustraire)

Avec les chiffres 2 : 3 : 4 : 5 -> = 28

Avec les chiffres 3 : 4 : 5 : 6 -> = 28

Avec les chiffres 4 ; 5 ; 6 ; 7 -> = 28

Avec les chiffres 5 : 6 : 7 : 8 -> = 28

Avec les chiffres 6 : 7 : 8 : 9 -> = 28

Exemple : Avec les chiffres 1 ; 2 ; 3 ; 4 $\rightarrow (1 + (2*3)) * 4 = 28$

Mots de 6 lettres :

Remplissez cette grille en vous servant des définitions (deux lettres communes à tous les mots se positionnent dans les cases grises)

Assez grave

Tracée en géométrie

Crème trop fouettée

Point du jour

Planète

Poisson

Appât

Pauvre maison

Voleur potentiel

Pyramide :

Trouvez les mots correspondant aux définitions, sachant qu'ils commencent tous par les deux mêmes premières lettres.

			Un cap pour Cyrano											
				Surveillant										
						Truquer								
						On peut en mettre dans sa vie								
							Commun dans nos bois							
								Arme à feu						
									Jeune gallinacée					
										Ce n'est pas très élégant				
											Chauve-souris			
												Musée		
													Tartes niçoises	

Digbats :

Saurez-vous découvrir ce très ancien rébus adressé à Voltaire par Frédéric le Grand :

Et la réponse de Voltaire :

<u>P</u>	o	<u>Si</u>
		100

G a

(solution des jeux : page 15)

En ce début d'année 2021, Menneville Détente vous propose 3 résolutions écocitoyennes à expérimenter. Bonnes pour la planète, et pour votre porte-monnaie, n'hésitez pas à les adopter toutes les trois!

Résolution N°1 :

En 2021, Je bois l'eau du robinet. Pourquoi ?

Parce que l'eau vendue en bouteille plastique est une catastrophe pour la planète : non seulement on utilise 10 litres d'eau pour en fabriquer une, mais seuls 26 % des plastiques sont correctement recyclés! Certains sont enfouis ou encore incinérés, et un grand nombre se retrouve dans les mers et océans.

Parce que les études menées sur la qualité de l'eau en bouteilles montrent que certaines ne sont pas recommandées pour une consommation quotidienne. De plus, de nombreuses nanoparticules de plastiques peuvent y être retrouvées.

Enfin, en moyenne, l'eau en bouteille coûte 60 fois plus cher que l'eau du robinet. Pour une famille de 4 personnes, on considère que l'économie moyenne réalisée sur un an se situe entre 200€ et 300€.



Résolution N° 2 :

En 2021, J'utilise les cycles « éco » de mes appareils (lave-linge, lave-vaisselle), et je limite l'utilisation des produits lavants au minimum proposé par le fabricant. Pourquoi ?

Parce que ces cycles, qui sont plus longs, sont aussi les moins coûteux en énergie.

De plus, contrairement à une idée reçue, plus de lessive ne lave pas mieux. Au contraire, l'accumulation de lessive mal rincée peut endommager votre appareil, et laisse parfois une odeur désagréable.

Par ailleurs, l'eau rejetée dans le réseau est beaucoup plus difficile à traiter lorsqu'elle est saturée de produits. Ainsi, vous ferez des économies, la commune aussi et c'est bon pour la planète.

Résolution N° 3 :

En 2021, j'évite les produits à usage unique.

Pourquoi ?

Parce que leurs coûts de fabrication et de transport sont très lourds pour la planète. Par ailleurs, ils sont souvent produits dans des pays lointains par une main d'œuvre sous-payée, voire très jeune, et dans des conditions de sécurité et de santé laissant à désirer. Ils traversent la planète pour un usage de quelques secondes et terminent à la poubelle.

Je peux utiliser une tasse au bureau au lieu d'un gobelet en plastique. Je peux utiliser un chiffon pour essuyer une tâche d'eau plutôt qu'une feuille d'essuie-tout, une assiette posée sur mon plat au lieu d'un film alimentaire, des lingettes lavables pour remplacer le coton à démaquiller ou les lingettes pour bébé...



Alors, Lancez-vous ! C'est bon pour votre porte-monnaie et c'est bon pour la planète.

DEVINE ...!



En cachant une partie de ton visage, je te protège toi et les autres des virus, des bactéries et suis à usage unique....

Que suis-je ? Tu m'as démasqué ?

Je te protège, mais pas la nature !!!
je ne suis pas recyclable et ne peut être que incinéré, alors, stp...

NE ME METS PLUS PAR TERRE



Allez, organise-toi, mets-moi :

- à la poubelle
- dans une pochette en tissu ou plastique dans la poche de ton manteau/sac
- dans une pochette en tissu ou plastique dans ta voiture



Merci et bonne santé :-)



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19 INFORMATION DEPARTEMENT DE L' AISNE



VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Victimes ou témoins de violences intrafamiliales, réagissez !

17

Police/gendarmerie

En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, **envoyez un sms au 114**, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours.

3919

Aide anonyme

Composez le 3919 pour recevoir de l'aide anonyme et gratuitement.

115

Hébergement d'urgence

Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

119

Enfance en danger

Composez le 119 si vous êtes témoin (même auditif) de violences commises sur un enfant. Ce numéro est également joignable pour des enfants et adolescents en situation de risque pour eux-même ou un autre enfant.



Site « arretonslesviolences.gouv.fr » anonyme et gratuit
des policiers et des gendarmes formés vous répondent.



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour

**Faites
vérifier et
entretenir :**
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver

**Utilisez
dehors :**
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes

**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson



www.prevention-maison.fr



Solutions des jeux de la page 12

Calcul :

Avec les chiffres 3 ; 4 ; 5 ; 6 ->

$$((6 : 3) + 5) \times 4 = 28$$

Avec les chiffres 4 ; 5 ; 6 ; 7 ->

$$(4 \times 7) \times (6 - 5) = 28$$

Avec les chiffres 5 ; 6 ; 7 ; 8 ->

$$(7 - 5) \times (8 + 6) = 28$$

Avec les chiffres 6 ; 7 ; 8 ; 9 ->

$$(9 - 7) \times (8 + 6) = 28$$

Mots de 6 lettres :

MAJEUR - FIGURE - BEURRE - AURORE -
URANUS - MURENE - LEURRE - MASURE -
RODEUR

Pyramide :

PIF - PION - PIPER - PIMENT - PICVERT
- PISTOLET - PINTADEAU - PIAFFEMENT
- PIPISTRELLE - PINACOTHEQUE -
PISSALADIERES

Rébus :

La proposition de Frédéric le Grand :
Demain souper au « Sans Souci »
(deux mains sous P o 100 sous si)

La réponse de Voltaire :

J'ai grand appétit (« G » grand « a » petit).

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 6 février 2021 Reprise des cours : lundi 22 février 2021	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Reprise des cours : lundi 8 mars 2021	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Reprise des cours : lundi 1 ^{er} mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Reprise des cours : lundi 26 avril 2021	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Reprise des cours : lundi 10 mai 2021	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Reprise des cours : lundi 3 mai 2021
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

Réunion du 28 octobre

Le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Finances : Maison de santé. Modification de l'AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de paiement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la maison de santé, ainsi que détaillée ci-après :

Montant global de l'AP : 1 800 000,00 € TTC

CP 2019 : 83 938,21 €

CP 2020 : 1 400 000,00 €

CP 2021 : 316 061,79 €

Finances : Créances éteintes

Par courrier, Madame la Trésorière de Villeneuve-sur-Aisne soumet à la commune les états de produits irrécouvrables et demande leur admission en créances éteintes, pour un montant de :

- Budget principal : 504,22€

- Budget Assainissement de Guignicourt : 4 946,17€

Sur décision du Tribunal d'Instance de Laon, ces produits ne pourront être recouverts. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

Finances : Décisions modificatives

Il est nécessaire d'ajuster le montant des dépenses d'investissement prévues dans le cadre de la construction de la Maison de Santé par rapport à l'évolution du calendrier de l'AP/CP afférente.

Aussi, les différents mouvements sont précisés dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	DM n° 2	Total
RESERVE FONCIERE - OP 148	431 304,33 €	316 061,79 €	747 366,12 €
compte 2111 - terrains nus	431 304,33 €	316 061,79 €	747 366,12 €
MAISON DE SANTE - OP 265	1 716 061,79 €	-316 061,79 €	1 400 000,00 €
compte 2031 - frais d'études et MO	146 061,79 €	0,00 €	146 061,79 €
compte 21318 - autres bâtiments publics	1 570 000,00 €	-316 061,79 €	1 253 938,21 €
		0,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente décision modificative n° 2 du budget principal – Exercice 2020

Finances : locations des terres à titre précaire

La commune est propriétaire de terrains en réserve foncière. Ces terres, destinées à un usage autre qu'agricole, peuvent faire l'objet de conventions d'occupation à titre précaire avec les agriculteurs de la commune.

A ce jour, les conventions sont établies pour une durée d'un an, renouvelables une fois. A l'issue de cette période, les terres sont attribuées à de nouveaux agriculteurs. Les conventions établies en 2018 sont arrivées à échéance. Il est donc possible d'accorder de nouvelles conventions à titre précaire ou d'établir un contrat de prêt à usage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des terres présentée ci-dessous et décide de fixer le montant de la redevance 2020/2021 à hauteur de 121,60€ par hectare et par an,

Le Maire propose la répartition suivante :

La Potence – ZL 134 (1,0133 hect.) – ZL 136 (1,4750 hect.) – ZL 137 (1,0821 hect.) : à M. Huyet, convention valable un an, renouvelable une fois - proposition de convention à titre précaire

La Potence – ZL 133 – 0,6515 hect. : M. Simon, convention valable un an, renouvelable une fois - proposition de convention à titre précaire

Le Maire précise également les modalités financières :

Redevance 2020/2021 = Redevance 2020 x indice des fermages 2020 / Indice des fermages 2019

Redevance 2020/2021 = 120,94€ x 105,33 / 104,76 = 121,60€ par hectare

Taxe de séjour : actualisation de la délibération initiale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Villeneuve-sur-Aisne.

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

Palaces,
Hôtels de tourisme,
Résidences de tourisme,
Meublés de tourisme,
Village de vacances,
Chambres d'hôtes,
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
Terrains de camping et de caravane,
Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Sont exemptés de la taxe de séjour :

Les personnes mineures ;

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Article 3 :

La taxe de séjour est perçue chaque année sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 :

Le conseil départemental de l'Aisne par délibération en date du 30 mai 2016, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour communale.

Article 5 :

Les barèmes, pour chaque catégorie, sont les suivants :

Tarif commune = 0,60 €

Taxe additionnelle = 0,06 €

Tarif Taxe = 0,66€

USEDA : transfert de l'entretien de l'éclairage public de Menneville (harmonisation suite à la création de la commune nouvelle)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du transfert à l'USEDA de la totalité de la compétence éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune de Villeneuve-Sur-Aisne

USEDA : reversement de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer pour le maintien du transfert de la perception de la TCFE au profit de l'USEDA sur l'ensemble du territoire de la commune de Villeneuve-Sur-Aisne

Département : SATESE (assistance technique dans le domaine de l'assainissement) : renouvellement de la convention pour 2021/2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du renouvellement de la convention d'assistance technique de la SATESE pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Département : participation au FSL 2020 (fonds de solidarité pour le logement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au fonds de solidarité logement (FSL), pour l'année 2020, sur la base d'une participation volontaire de 0,45 € par habitant.

Département : participation au dispositif CAP'Jeunes (contrat aisé partenaire pour les jeunes)

Le Conseil départemental, réuni le 20 juillet dernier, a décidé de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour les Jeunes axonais afin de faciliter leur immersion dans le monde professionnel et l'action citoyenne, appelé Contrat Aisé Partenaire pour les Jeunes (Cap' Jeunes).

Le principe consiste en la réalisation de 35 ou 70 heures au service d'une commune, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un centre communal d'action sociale ou d'un centre intercommunal d'action sociale. En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir leurs projets personnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise en œuvre du dispositif « Contrat Aisé Partenaire pour les Jeunes » sur le territoire de la commune de Villeneuve-Sur-Aisne et prend acte du co-financement entre le Département et la commune sur la base suivante :

	Département de l'Aisne	Commune
35 h de mission	100 €	180 €
70 h de mission	200 €	360 €

Syndicat des eaux : approbation des nouveaux statuts

Les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Guignicourt ont fait l'objet d'une mise à jour par délibération de son conseil syndical. Notamment afin de tenir compte de la création de la commune de Villeneuve-Sur-Aisne et de moderniser des statuts anciens.

Le conseil syndical a délibéré à l'unanimité le 21 septembre 2020 pour adopter de nouveaux statuts.

Les communes membres doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification pour approuver cette modification statutaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Guignicourt

Désignations des représentants de la commune : un correspondant défense

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Jacques LIEGEY, en qualité de correspondant défense.

Désignations des représentants de la commune : un délégué au GIE Convergence (prestataire informatique)

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Alain WEHR, en qualité de délégué au GIE convergence.

Désignations des représentants de la commune : un délégué SPL Xdemat (prestataire dématérialisation)

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Colette LEGRAND, en qualité de déléguée à la SPL Xdemat.

Projet de Tiers-Lieu : composition du jury de concours pour la désignation d'un maître d'œuvre

Rappel synthétique du projet de construction :

Le projet de tiers-lieu est envisagé dans le cadre de la requalification de l'ancienne école Mortimer, sise 4 avenue du Général de Gaulle, propriété de la Commune.

A travers ce Tiers-Lieu, il s'agit de créer un lieu ressource ouvert à tous publics, qui offre aussi bien aux indépendants, aux télétravailleurs, aux porteurs de projets, qu'aux étudiants un endroit agréable, convivial et fédérateur où travailler, créer des projets, échanger et collaborer.

Le site de l'ancienne école Mortimer, apparaît comme le plus approprié pour l'implantation et la réalisation du projet de Tiers Lieu.

Son emplacement géographique et son architecture correspondent parfaitement aux critères et aux logiques de développement d'un Tiers-Lieu

Le Tiers-Lieu pourrait accueillir les espaces et services suivants :

- La maison de services au public,
- la permanence de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) destinée aux particuliers
- un espace bibliothèque/médiathèque
- des salles d'activités / cuisine
- un Fab Lab
- des salles de musique
- des espaces partagés
- un pôle de lecture
- un espace spectacle

Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Conformément aux règles de la commande publique, la Commune de Villeneuve-sur-Aisne va organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce projet.

Un avis d'appel public à concurrence sera lancé par la Commune en vue de sélectionner quatre candidats, qui devront remettre des prestations au stade de l'Esquisse dite « plus » (ESQ+), sur la base du programme de travaux.

Un Jury de concours examinera les candidatures et formulera un avis motivé sur celles-ci.

Composition du jury de concours

Le jury de concours sera composé des personnes suivantes :

1. Au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :
 - Monsieur le Maire, Président du Jury (ou son représentant)
 - Les membres élus de la Commission d'appel d'offres
 - Un membre élu supplémentaire : M. Jacques Liegey

2. Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, avec voix délibérative, il est prévu :

- Un architecte conseil, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Un architecte du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- Un architecte consultant de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP).
- Un ou deux architectes désignés par le conseil régional de l'Ordre des architectes Hauts de France.

3. Membres en tant que personnalités représentant un intérêt particulier au regard du projet

- Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- Président du Département ou son représentant
- Président de la Région ou son représentant

Au titre de leur participation, il sera alloué aux architectes constituant le Jury une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la composition du jury de concours ainsi que la procédure définie.

Rénovation du logement de la salle des fêtes de Guignicourt : autorisation et demande de subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le logement communal situé à l'étage de la salle des fêtes de Guignicourt nécessite des travaux de rénovation, notamment thermique.

Une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée en collaboration avec la structure « Picardie Pass Rénovation ».

L'étude ainsi que le plan de financement sont présentés aux membres présents.

Montant estimatif des travaux y compris les études, maîtrise d'œuvre et frais annexes : environ 20 500 € TTC

Financement :

Il est proposé de solliciter des subventions auprès des organismes ou dispositifs suivants, étant précisé que la commune est partie prenante du contrat de ruralité de la communauté de communes de la Champagne Picarde.

Le montant non subventionné sera à charge de la commune.

Il sera d'au minimum 20%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux de rénovation dudit logement, s'engage à réaliser les travaux, approuve l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération qui s'élève à environ 20 500 € TTC, et sollicite des subventions conformément au plan de financement .

Achat d'une balayeuse de voirie : autorisation et demande de subventions

Le rapporteur du dossier expose à l'assemblée les raisons qui justifient ce projet d'acquisition d'une balayeuse motorisée, électrique.

Une étude d'opportunité a été réalisée en interne notamment afin d'évaluer la faisabilité/rentabilité technique et financière de cette acquisition.

Montant estimatif de l'acquisition : environ 159 950 € HT

Financement :

Il est proposé de solliciter des subventions, étant précisé que la commune est partie prenante du contrat de ruralité de la communauté de communes de la Champagne Picarde :

Le montant non subventionné sera à charge de la commune.

Ce reste à charge sera d'au minimum 20%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition d'une balayeuse électrique, s'engage à réaliser cette acquisition dans les meilleurs délais, approuve l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération qui s'élève à environ 159 950 € HT, accepte le plan de financement, qui sera ajusté le cas échéant par le maire, qui en rendra compte au conseil municipal et sollicite des subventions conformément au plan de financement susmentionné,

Ressources Humaines : créations/suppressions de postes : tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial occasionnel à temps complet afin de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Création de 1 poste

Grade Adjoint technique territorial occasionnel

Catégorie C

Durée hebdomadaire : 35h

Ressources Humaines : Centre de Gestion : renouvellement de l'assurance statutaire - agents affiliés à la CNRACL

Monsieur le Maire expose les points suivants :

- le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
- ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE
- le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,
- le contrat d'assurance prend effet au 01/01/2021 (1er jour du mois suivant la date de réception au Centre de Gestion) et expire automatiquement le 31/12/2024.

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :

- Suivi des dossiers
- Mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales
- Conseil auprès des collectivités
- Suivi administratif du contrat

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

Ressources Humaines : Centre de Gestion : renouvellement de l'assurance statutaire - agents affiliés à l'IRCANTEC

Monsieur le Maire expose les points suivants :

- le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
- ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur CNP, associé au courtier SOFAXIS
- le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance,
- le contrat d'assurance prend effet au 01/01/2021 (1er jour du mois suivant la date de réception au Centre de Gestion) et expire automatiquement le 31/12/2024.

La gestion du contrat comprend les prestations suivantes :

- Suivi des dossiers
- Mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales
- Conseil auprès des collectivités
- Suivi administratif du contrat

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

Ressources Humaines : autorisation de l'utilisation de machines dangereuses : dérogation afin d'en autoriser l'usage aux apprentis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'approuver la procédure de dérogation permettant aux apprentis mineurs de réaliser des travaux dits réglementés.

Le décret 2016-1070 du 3 août 2016, introduit une procédure de dérogation propre à la fonction publique territoriale, valable pour une période de trois ans et renouvelable, visant à permettre aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans, en situation de formation professionnelle, de réaliser des travaux dits « réglementés » interdits par l'article L 4153-8 du code du travail mais susceptibles de faire l'objet de dérogations, ainsi que le prévoit l'article L 4153-9 du même code.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la procédure de dérogation permettant aux apprentis mineurs de réaliser des travaux dits réglementés dans les conditions mentionnées dans la présente délibération.

Réunion du 26 novembre

Le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Règlement intérieur

Conformément à l'article L 2121 -8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Ce règlement, est, depuis le 1er mars 2020, obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Ce document précise les modalités de fonctionnement interne du conseil municipal.

Dans ce cadre et conformément au contenu obligatoire de ce règlement, sont présentées au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce règlement intérieur tel que présenté.

Finances : Tiers-Lieu culturel : création de l'AP/CP (autorisation de programme/crédits de paiement)

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieu culturel,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer l'autorisation de programme et d'adopter la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieu, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 3 529 000,00 € TTC

CP 2020 : 90 000,00 €

CP 2021 : 1 032 000,00 €

CP 2022 : 2 407 000,00 €

dit :

- que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets conformément à la répartition susmentionnée ;

- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2020 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2021 ;

- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2021 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2022 ;

Finances : budget principal – DM n°3

Il s'avère nécessaire d'ajuster les dépenses d'investissement prévues dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Mortimer en tiers-lieu, ainsi que les dépenses de fonctionnement nécessaires au versement de la taxe additionnelle de séjour au profit du Département, au titre de l'année 2019.

Il s'agit également de procéder à la réimputation de certaines dépenses d'investissement dans le cadre de l'apurement de l'état de l'actif de la commune de Guignicourt et d'acter la mise à disposition comptable de l'ancien pôle scolaire Prévert au profit de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, conformément à la convention signée en date du 31 janvier 2020.

Les différents mouvements sont repris dans les tableaux suivants :

COMMUNE - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Versement de la taxe additionnelle de séjour au département			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2020	DM n° 3	Total
CHAPITRE 011 - CHARGES GENERALES	54 000,00 €	- 1 250,00 €	52 750,00 €
compte 60621 - combustibles	54 000,00 €	- 1 250,00 €	52 750,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
compte 7398 - reversements divers			
(taxe additionnelle de 10% due au département sur le versement de la taxe de séjour par le camping)	0,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
		0,00 €	

COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Création de l'AP/CP dédiée au tiers-lieu			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	DM n° 3	Total
RESERVE FONCIERE - OP 148	747 366,12 €	427 903,48 €	1 175 269,60 €
compte 2111 - terrains nus	747 366,12 €	427 903,48 €	1 175 269,60 €
TIERS-LIEU - OP 264 (AP/CP)	517 903,48 €	-427 903,48 €	90 000,00 €
compte 2031 - frais d'études et MO	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
compte 21318 - autres bâtiments publics	487 903,48 €	-427 903,48 €	60 000,00 €
		0,00 €	

COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT			
a) Mise à disposition comptable de l'ancienne école Prévert au profit de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (convention signée le 31 janvier 2020)			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	DM n° 3	Total
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	115 614,53 €	115 614,53 €
compte 2111 - terrains nus	0,00 €	181,03 €	181,03 €
compte 21311 - construction hôtel de ville	0,00 €	105 361,57 €	105 361,57 €
compte 2135 - installations générales	0,00 €	10 071,93 €	10 071,93 €
		115 614,53 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	DM n° 3	Total
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	115 614,53 €	115 614,53 €
compte 21312 - bâtiments scolaires	0,00 €	115 614,53 €	115 614,53 €
		115 614,53 €	

b) Réimputations nécessaires au sein de l'état de l'actif de la commune de Guignicourt

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	DM n° 3	Total
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	281 223,45 €	281 223,45 €
compte 2121 - plantations	0,00 €	3 631,06 €	3 631,06 €
compte 2135 - installations générales	0,00 €	61 412,46 €	61 412,46 €
compte 2152 - installations de voirie	0,00 €	29 935,18 €	29 935,18 €
compte 21571 - matériel roulant de voirie	0,00 €	14 892,75 €	14 892,75 €
compte 21578 - autre matériel de voirie	0,00 €	9 464,50 €	9 464,50 €
compte 2158 - autres installations, matériel et outillages techniques	0,00 €	143 547,26 €	143 547,26 €
compte 2184 - mobilier	0,00 €	13 997,56 €	13 997,56 €
compte 2188 - autres immobilisations coporelles	0,00 €	4 342,68 €	4 342,68 €
		281 223,45 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2020	DM n° 3	Total
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	281 223,45 €	281 223,45 €
compte 2128 - autres agencements de terrains	0,00 €	3 631,06 €	3 631,06 €
compte 21568 - autre matériel de défense civile	0,00 €	494,10 €	494,10 €
compte 21571 - matériel roulant de voirie	0,00 €	57 380,14 €	57 380,14 €
compte 21578 - autre matériel de voirie	0,00 €	114 061,95 €	114 061,95 €
compte 2158 - autres installations, matériel et outillages techniques	0,00 €	33 096,98 €	33 096,98 €
compte 2183 - matériel de bureau et informatique	0,00 €	11 146,76 €	11 146,76 €
compte 2315 - installations en cours	0,00 €	61 412,46 €	61 412,46 €
		281 223,45 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 3 du budget principal – Exercice 2020

Finances : Finances : exercice 2021 : autorisation à donner au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2021 ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2020, le budget des dépenses réelles d'investissement avait été ouvert à hauteur de 3 499 316,12€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 874 829,03€ (25% de 3 499 316,12€) et d'adopter la répartition des crédits telle que détaillée ci-après:

Dépenses d'investissement

Opération	Crédits ouverts
OP 108 - Acquisition de matériel	221 829,03 €
OP 163 - Plantations	3 000,00 €
OP 200 - Logements communaux	25 000,00 €
OP 261 - Bâtiments communaux (achat de défibrillateurs auprès de la CCCP)	30 000,00 €
OP 262 - Rue de la Libération (AP/CP)	50 000,00 €
OP 264 - Tiers-lieu (AP/CP)	90 000,00 €
OP 265 - Maison de Santé (AP/CP)	400 000,00 €
OP 266 - Equipement des écoles	5 000,00 €
OP 267 - Traverse de Menneville (AP/CP)	50 000,00 €
	874 829,03 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et l'autorisation à donner au Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Eco-Quartier : approbation du CRACL (compte-rendu annuel à la collectivité) de la SEDA

Conformément à ses obligations d'aménageur, la SEDA présente le CRACL (compte rendu annuel à la collectivité) au 31/12/2019 comprenant :

- Un état d'avancement de l'opération
- La situation administrative et financière

A l'appui du dossier de synthèse préalablement transmis à chaque conseiller municipal, le Maire donne connaissance à l'assemblée du compte-rendu annuel de l'opération « éco quartier ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu annuel 2019 de l'opération Eco Quartier rédigé par la SEDA.

USEDA : travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue F. Roosevelt

Il est exposé à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux aériens Rue F. Roosevelt. Les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité.

Le coût total des travaux s'élève à 170 887,96 €.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution à lui verser par la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques. Elle s'élève à : 53 619,41 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux d'enfouissement des réseaux aériens Rue F. Roosevelt tels que présentés ci-dessus,

et autorise le Maire à verser à l'USEDA à la fin des travaux la contribution demandée.

RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité des services) : assainissement

le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif pour les communes de Guignicourt et Menneville.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les rapports sur les prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Guignicourt et Menneville, conformément aux documents présentés.

CCCP (Communauté de Communes Champagne Picarde) : transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois qui précèdent ce transfert.

A l'époque cette minorité de blocage a été formée, signifiant ainsi le refus du transfert de cette compétence

La compétence n'ayant pas été transférée en mars 2017 ; la loi prévoit que la communauté devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Soit le 1er janvier 2021.

Sauf si les communes s'y opposent, dans les 3 mois qui précèdent, par la minorité de blocage.

Considérant que la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République jusqu'au 16 février 2021 inclus ; prévoit que le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération est reportée au 1er juillet 2021.

Ainsi, les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021.

Considérant que la commune ne juge pas opportun de transférer cette compétence à l'EPCI et décide de se prononcer dès à présent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de la Champagne Picarde.

CCCP (Communauté de Communes Champagne Picarde) : désignation des délégués à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

La communauté de communes, faisant application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, doit instituer avec ses communes membres, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Son travail contribue à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté de commune, en apportant transparence et neutralité des données financières.

Elle est chargée notamment de proposer l'évaluation des charges transférées en cas de transfert de compétences.

La composition de la CLECT est définie pour la durée d'un mandat, avec un renouvellement en même temps que les renouvellements des conseils communautaires et municipaux.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.

Le conseil communautaire de la Champagne picarde a décidé de fixer la composition de la CLECT comme suit :

- un représentant titulaire par commune
- un représentant suppléant par commune.

Ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner au sein de la CLECT :

- titulaire : M. Patrick BARTELS
- suppléant : M. Philippe TIMMERMAN

Ressources Humaines : créations/suppressions de postes : tableau des effectifs

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet afin d'assurer le remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Création

1 poste d'adjoint technique territorial - catégorie C - 28h

Suppression

1 poste d'adjoint technique territorial - catégorie C - 16h

1 poste d'adjoint technique territorial - catégorie C - 12h

Ressources Humaines : mise à disposition d'agents auprès de la communauté de communes dans le cadre de l'ALSH (centre aéré) : information au Conseil Municipal

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition de fonctionnaire, l'organe délibérant doit être informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant parti de ses effectifs.

Pendant les périodes de centre aéré, afin d'assurer l'entretien du groupe scolaire Rimbaud, le service de restauration ainsi que l'entretien du réfectoire, Mmes PERSINET Corinne, TRIPETTE Martine et ROZNOWCIZ Marina sont mises à disposition de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour les périodes suivantes :

- du 22 février au 05 mars 2021 – du 26 avril au 07 mai 2021 – du 18 au 29 octobre 2021
27h30/hebdo maximum – réchauffer les plats, faire le service, la vaisselle, l'entretien de la cuisine et de la salle de restauration
12h/hebdo maximum - entretien du groupe Rimbaud (salles n° 6-7-8-9 et sanitaires extérieurs)

- du 07 au 30 juillet 2021
35h/hebdo maximum – réchauffer les plats, faire le service, la vaisselle, l'entretien de la cuisine
15h/ hebdo maximum – entretien de la salle de restauration
25h/hebdo maximum - entretien du groupe Rimbaud (salles n° 1-2-3-4-5, bureau, sanitaires extérieurs et intérieurs + hall)
10h/hebdo maximum – entretien du groupe Rimbaud (salles n° 6-7-8-9 et sanitaires extérieurs)
Etant précisé que ces heures sont réparties par le Maire entre les 3 agents.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Questions diverses

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance.

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

Heyden MACHADO
le 14/09 à Reims

Gabriel GIANONATTI
le 02/10 à Bezannes

Emie KEYSER
le 12/10 à Bezannes

Lya PILLION
le 13/10 à Reims

Marius JOLY
le 09/11 à Bezannes

Léo ROYER
le 10/11 à Bezannes

François ALZIARI DE
MALAUSSENE
le 11/11 à Angers

Eugénie CORBIZET HENIN
le 05/12 à Bezannes

Décès

M. Pierre BRIFFOTEAUX
le 24/09 à Reims

Mme Yvette DEFAUX née
COINTE
le 07/10 à Cormontreuil

Mme Claudie CASSIN née
FONTIBUS
le 10/10 à Reims

M. Marcel LEFEVRE
le 10/11 à Guignicourt

M. Stanislas OKWIEKA
le 24/11 à Reims

Mme Jacqueline NAUDY
le 06/12 à Guignicourt

Mme Renée OKWIEKA née
DOUGET
le 18/12 à Corbeny

Mariages

Siham BADAWI et Régis
PIZZIGHELLA
le 17/10

Mélanie LEFEVRE et
Sébastien GELLY
le 24/10

BIENVENUE

aux nouveaux habitants

Mme Chantal BENNASSAR
14, rue Jeanne Porreaux
Guignicourt

Mme GUIBORAT Isabelle et
M. Emmanuel COULBEAUX
4, route de Juvincourt
Guignicourt

Mme et M. Pierre
GUCCIONE
1, rue du Champ d'Argent
Guignicourt

Mme et M. Bernard
LEMAITRE
1, rue de Guignicourt
Menneville

Mme Anaïs LE PEUTREC et
M. Adrien HAUTION
14, rue du Petit Menneville
Menneville

Mme Aurélie LUPO et M.
Romain TINOIS
2, rue du Champ Péras
Menneville

Mme Nilande NKANZA et
M. Julien BOCKLER
23, rue de Neufchâtel
Menneville

M. Gérard OUDIN
21, rue du Champ d'Argent
Guignicourt

OBJETS TROUVÉS

à réclamer en mairie

clés

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60

➤ du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman
Conseiller départemental et maire
➤ jeudi à 18 h

M^{me} Aude Bono-Vandorme
Députée de l'Aisne
➤ sur rendez-vous au 03 23 23 24 25

Soliha Aisne (amélioration habitat)
➤ 3^e mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83

➤ mercredi de 17 h à 18 h 30

CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

Aide à Domicile en Milieu Rural

tél. / fax 03 23 80 13 75

➤ lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30,
mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi
de 13 h 45 à 17 h et vendredi de
8 h 30 à 11 h 45

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSaP)

tél. 03 23 25 36 80

➤ lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
➤ mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
➤ jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30



Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)
➤ le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

Puéricultrice de la PMI

➤ 4^e mardi du mois de 14 h à 16 h

Assistante sociale de la DIPAS

➤ 2^e et 4^e lundis du mois de 14 h à 16 h

Mission locale

➤ mardi matin
sur rendez-vous au 03 23 27 38 90

Supplay

➤ mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

Initiation informatique

➤ jeudi de 9 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 30
sur rendez-vous au 06 81 93 41 92

Trésor public

➤ jeudi et vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et villeneuve-sur-aisne.fr (annonces sous réserve de modifications)



L'évolution de la pandémie et les mesures sanitaires qui en découlent ne permettent pas, aux associations et autres organismes, de prévoir l'organisation de manifestations.

Quand elles seront possibles, les manifestations seront annoncées sur nos autres médias :

Site internet : www.villeneuve-sur-aisne.fr

Page facebook : villeneuve-sur-aisne

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

➤ lundi et mardi de 8 h 30 à 16 h 30, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17

✉ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

➤ mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

➤ dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

GENDARMERIE

17

POMPIERS

18

D^r Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93

D^r Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

D^r Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47

D^r Delor Neufchâtel-sur-A. 03 64 16 40 03

Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

**En l'absence de votre médecin
traitant, veuillez composer le 15**

COLLECTE DES DÉCHETS

➤ Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com
➤ tél. 03 23 26 80 00 ✉ tritou@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

■ ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
■ recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



janvier	février	mars	avril
ME 6	ME 3	ME 3	ME 7
ME 13	ME 10	ME 10	JE 8
JE 14	JE 11	JE 11	ME 14
ME 20	ME 17	ME 17	ME 21
ME 27	ME 24	ME 24	JE 22
JE 28	JE 25	JE 25	ME 28
		ME 31	

DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

➤ mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
➤ dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

PERMANENCES DE SOLIHA

Dans le cadre de sa mission d'information sur l'habitat à destination des propriétaires occupants, bailleurs et locataires, SOLIHA Aisne assure des permanences en mairie de Guignicourt le 3^e mardi du mois, de 15 h 30 à 16 h 30, aux dates suivantes :

19 janvier

16 février

16 mars

20 avril

Des subventions, primes et prêts peuvent être mobilisés !
Une information complète sur la rénovation de l'habitat et la maîtrise énergétique. Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez vous renseigner !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Aisne – 32 rue Marcelin Berthelot – 02000 LAON

tél. 03 23 26 73 50 - fax 03 23 26 73 99* contact.aisne@solihha.fr